



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION

• 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

• VOLUME 148

• NUMÉRO 97

---

LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION  
DES RÉFUGIÉS  
LA LOI SUR DES MESURES DE RÉFORME ÉQUITABLES  
CONCERNANT LES RÉFUGIÉS  
LA LOI SUR LA SÛRETÉ DU TRANSPORT MARITIME  
LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE L'IMMIGRATION

Projet de loi modificatif—Adoption de la motion tendant  
à l'attribution d'une période de temps pour le débat

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 26 juin 2012

## LE SÉNAT

Le mardi 26 juin 2012

[Traduction]

**LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION  
DES RÉFUGIÉS  
LA LOI SUR DES MESURES DE RÉFORME ÉQUITABLES  
CONCERNANT LES RÉFUGIÉS  
LA LOI SUR LA SÛRETÉ DU TRANSPORT MARITIME  
LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE L'IMMIGRATION**

PROJET DE LOI MODIFICATIF—ADOPTION  
DE LA MOTION TENDANT À L'ATTRIBUTION  
D'UNE PÉRIODE DE TEMPS POUR LE DÉBAT

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :**  
Honorables sénateurs, j'interviens encore une fois au sujet d'une motion d'attribution de temps, cette fois-ci au sujet du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. La longueur du titre donne déjà une idée de la longueur de ce projet de loi et de sa portée.

Si le Sénat accepte la motion proposée, le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-31 sera limité à une seule journée, c'est-à-dire à aujourd'hui.

Honorables sénateurs, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a déposé son rapport il y a quelques jours à peine. Le comité a recueilli plusieurs témoignages, qui représentent 145 pages de texte, et le rapport contient aussi des observations à l'intention du Sénat. Les sénateurs qui désirent examiner attentivement tout ce matériel n'ont pas eu le loisir de le faire.

Les sénateurs de ce côté-ci s'inquiètent aussi du fait que le gouvernement ne semble avoir remarqué aucun fait d'importance parmi tous les témoignages présentés au comité. Vendredi, le parrain de ce projet de loi pour le gouvernement n'a prononcé que quelques mots à l'étape de la troisième lecture et il estimait que tout avait été dit. Par la suite, le sénateur Jaffer a parlé longuement de nombreuses inquiétudes sérieuses qui ont été soulevées pendant l'étude en comité.

Je pense par exemple à l'ex-président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui a déclaré que les gens utilisaient les données biométriques comme s'il s'agissait d'une solution magique, en se préoccupant peu de la sécurité des renseignements. Je songe aussi aux problèmes que la notion de pays d'origine désigné crée pour les Roms; au fait que le projet de loi C-31 oblige les familles à attendre cinq ans avant de pouvoir être réunies et à la période de détention obligatoire, sans possibilité d'appel jusqu'à la fin du délai de six mois.

Comme le sénateur Jaffer l'a dit si éloquentement, non seulement ce projet de loi ne renforce pas notre système d'immigration, mais il contient des dispositions qui sont inconstitutionnelles et qui vont directement à l'encontre des obligations internationales du Canada.

Ce sont des questions sérieuses, honorables sénateurs. Il est déplorable que le gouvernement ne juge pas que ces points et bien d'autres méritent un débat légitime.

[Français]

Nous, qui sommes sur les bancs de l'opposition, avons de profondes inquiétudes à l'endroit de ce projet de loi qui aura de graves répercussions sur la vie des gens de part et d'autre du Canada. Le gouvernement refuse de s'engager et de répondre à nos sérieuses préoccupations. Ceci n'est pas le reflet d'un lieu de véritables débats, c'est plutôt un exercice d'empressement, de rapidité et de commodité qui vise à faire adopter le projet de loi à la fin de la journée d'aujourd'hui.

Honorables sénateurs, je l'ai dit en cette Chambre à plusieurs reprises : cette tactique de plus en plus répandue d'attribution de temps est inquiétante. Nous ne pouvons prétendre que nous remplissons notre mandat de réflexion et de second examen objectif avec l'imposition de telles limites et contraintes.

Pouvons-nous assurer les nombreux intervenants, groupes et individus pour qui le projet de loi aura de sérieuses implications que nous avons veillé avec considération et diligence à mettre en œuvre une bonne politique publique? Pouvons-nous dire que nous avons pris en compte leurs intérêts en faisant un examen approfondi du projet de loi? Je ne pense pas que nous le pouvons et je trouve cela fort regrettable.

• (1450)

[Traduction]

Le leader du gouvernement et d'autres sénateurs ont souvent fait valoir dans cette enceinte que, parce que leurs collègues de l'autre endroit forment depuis peu un gouvernement majoritaire, le gouvernement au Sénat a le droit de limiter le débat sous le prétexte que la question dont nous sommes saisis figure à un endroit précis du programme électoral de leurs collègues. Ils croient que cela leur donne le droit d'empêcher les sénateurs de l'opposition de participer au débat de façon consciencieuse. Lorsque nos prédécesseurs ont conçu cet endroit comme un lieu de second examen objectif, je doute fort que c'est ce qu'ils avaient en tête.

Le gouvernement a clairement dit qu'il souhaitait que le projet de loi dont nous sommes saisis soit adopté d'ici le 29 juin. Les sénateurs se demandent peut-être pourquoi. En fait, comme le leader du gouvernement le dit souvent, c'est à cette date que les dispositions de la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, un projet de loi que tous les partis ont appuyé en 2010, entreront en vigueur. Comme le gouvernement était alors minoritaire à l'autre endroit, il devait collaborer avec les partis de l'opposition pour pouvoir en arriver à un compromis acceptable sur les mesures de réforme concernant les réfugiés. Bien des modifications prévues dans le projet de loi C-31 vont directement à l'encontre des éléments faisant partie de ce compromis. Par exemple, le projet de loi ne permettra plus à certains demandeurs d'avoir recours à la Section d'appel des réfugiés et abolira le comité consultatif que le ministre est censé consulter pour établir la liste des pays sûrs.

Par conséquent, il serait très gênant pour le gouvernement si son projet de loi précédent, qui a été négocié de bonne foi et dans un esprit de compromis, devait entrer en vigueur avant qu'il n'ait eu la chance de le remplacer par ces nouvelles règles oppressives dont il a forcé l'adoption grâce à sa majorité.

Honorables sénateurs, je ne peux pas, en mon âme et conscience, accepter que l'on écourte le débat sur ce projet de loi simplement parce que le gouvernement souhaite revenir sur son compromis dans les plus brefs délais. En acceptant d'écourter le débat sur le projet de

loi, on rendrait un très mauvais service aux résidents que je représente en Alberta, une province qui a accueilli 32 640 nouveaux immigrants en 2010.

J'aimerais rappeler aux sénateurs que, dans la majorité des démocraties parlementaires dans le monde, telles que le Parlement britannique, le Parlement de l'Australie et le Parlement de la Nouvelle-Zélande, les motions d'attribution de temps ne sont utilisées que très rarement et dans des situations où il y a urgence d'agir et où il y a une menace pour la santé et la sécurité de la population. Ce n'est pas le cas ici. Si ce l'était, un sénateur du côté du gouvernement devrait peut-être prendre la parole au Sénat et fournir des explications. Entre-temps, je répète que j'éprouve de sérieuses réserves à l'égard de ce projet de loi et, d'ici à ce que le gouvernement donne suite aux préoccupations soulevées par l'opposition, il serait très inconvenant de mettre la question aux voix.

Comme ma collègue, madame le sénateur Jaffer, l'a dit dans ses déclarations vendredi dernier, ce projet de loi « [...] changera vraiment la vie des gens qui se réfugient dans notre pays ». Qui plus est, de nombreuses parties concernées ont fait valoir que ce projet de loi comporte des éléments inconstitutionnels. Ce n'est pas rien et il faut vraiment se pencher sur la question et y consacrer beaucoup plus de temps que quelques jours de débat seulement.

J'aimerais rappeler aux sénateurs les propos que le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, a tenus lorsqu'il était député de l'ancien Parti réformiste à l'autre endroit. Le 25 mai 1998, il a déclaré ceci :

Je veux d'abord déplorer le fait que le débat sur ce projet de loi est limité à cause de la motion d'attribution de temps présentée par le gouvernement. [...]

Nous sommes ici au Parlement. Ceux qui y siègent sont censés discuter des mesures législatives proposées par le gouvernement. Ils ne sont pas censés approuver automatiquement les mesures proposées par les fonctionnaires ou le pouvoir exécutif. Ils sont censés se livrer à une réflexion sur ces mesures, en discuter, les modifier, les étudier et veiller à ce que les préoccupations de ceux qui paient la note des mesures législatives que nous adoptons soient exprimées d'une manière exhaustive au sujet de tous les projets de loi [...]

J'espère que les sénateurs réfléchiront bien à ces paroles. J'invite mes collègues à ne pas appuyer cette motion d'attribution de temps.

---